

à l'opinion de la France, ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré dans l'homme, sa religion. Que de combats, que d'efforts pour obliger Louis XIII à chasser son ministre Richelieu ! Plus tard, vient la Fronde contre Mazarin. Après ce dernier, jusqu'en 1789, la France semble être en ère complète de gouvernement absolu. Et cependant que d'exemples on pourrait citer de ministres enlevés à la faveur du monarque, ou placés contre son gré dans ses conseils par des cabales de cour, et des intrigues de la noblesse ? Le pouvoir n'est nulle part entier, toujours maître, toujours libre dans son arbitraire. Partout il est obligé de composer avec les résistances et de tenir compte des circonstances qui le dominent. La condition des rois constitutionnels n'est pas à cet égard pire que celle des rois absolus. Seulement ceux-ci subissent des influences bien moins morales, fût-ce celles des prétoriens qui les gardent ou des grands qui peuplent leur cour.

Mais si la liberté de la presse est un des éléments du régime constitutionnel, ne pourrait-on pas la comparer à ces pièces d'une mécanique, dont le jeu mal calculé emporte et détruit tout l'ensemble ? Ainsi, la liberté de la presse ne livre-t-elle pas les affaires d'un peuple à un esprit fatal d'inconsistance et de légèreté ? Ne le conduit-elle pas à son déclin et à sa ruine ? Ne voyons-nous pas chaque jour que rien ne peut durer avec elle, même les pouvoirs incommutables ? Enfin, que faite, dit-on, pour le gouvernement constitutionnel, elle ne respecte pas même la forme du gouvernement qui l'a introduite.

La liberté de la presse est, sans doute, une force démocratique. Mais la mobilité même qui en résulte n'est que celle des idées du plus grand nombre, et pourquoi s'imaginer que ces idées varient du jour au jour, et qu'elles ne